

Nous accomplissons beaucoup en matière d'enseignement. Vous n'ignorez pas que les portes de nos écoles supérieures sont ouvertes aux hommes et aux femmes des pays du Commonwealth et aussi de certains pays qui n'en sont pas membres. Les étudiants et les étudiantes d'extraction chinoise ou japonaise y sont admis. Bon nombre de Jamaïcains fréquentent nos écoles, où ils apprennent nos techniques et notre culture. Ils apportent ensuite nos connaissances dans leurs pays. C'est du travail splendide qu'on doit poursuivre, même si mon ami (l'honorable M. Pouliot) estime que cette question relève du domaine provincial plutôt que du domaine fédéral.

Enfin, il y a l'immigration, outre les nombreux autres sujets auxquels le comité pourra sans doute s'intéresser. Combien viennent ici de pays du Commonwealth, de quels pays et pourquoi? Quels empêchements existe-t-il, s'il en est, à ce que les émigrants des autres pays du Commonwealth viennent au Canada, et quelle aide leur offrons-nous? Je constate que l'Australie paie le passage et les frais de transport au moins des émigrants du Royaume-Uni qui se dirigent vers l'Australie. Nous n'avons guère fait à ce sujet.

Honorables sénateurs, rien de mieux pour développer davantage la bonne volonté qu'un immigrant heureux qui écrit à ses parents, à ses frères et sœurs, à ses amis demeurés au pays natal, et leur dit la liberté dont on jouit au Canada, le confort, la civilisation et les cultures qui y existent et les invite eux aussi à venir au Canada. Il n'est rien de comparable à ces lettres où nos immigrants expriment leur satisfaction à leurs parents restés dans la mère patrie.

Ce ne sont là que quelques-uns des sujets qui, selon moi, devraient être approfondis par le comité. Le comité devrait convoquer ceux qui sont vraiment au courant de ces questions. Ces gens-là devraient nous mettre au fait et nous faire d'utiles suggestions que nous pourrions transmettre à d'autres organismes, y compris notre propre gouvernement.

Bien entendu, je nourris envers le Commonwealth les meilleurs sentiments. Les rapports que j'entretiens depuis si longtemps avec l'Association des parlementaires du Commonwealth en sont la preuve. J'espère que les liens qui unissent les divers pays dont il est formé vont se resserrer au cours des ans, que ses possibilités vont s'agrandir et que son influence s'accroîtra pour le bien de l'univers.

Je félicite encore une fois le président du comité de l'initiative et de la hardiesse de son discours. Je me réjouis d'avance du bon

travail qu'accomplira le comité et des nombreux rapports intéressants et instructifs que le président présentera lui-même.

(Sur la motion de l'honorable M. O'Leary (Carleton), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

### BILL D'INTÉRÊT PRIVÉ

#### L'«INTERPROVINCIAL PIPE LINE COMPANY»— DEUXIÈME LECTURE

L'honorable Hariland de M. Molson propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill S-7 concernant l'*Interprovincial Pipe Line Company*.

—Honorables sénateurs, ce n'est pas sans quelque embarras que je prends la parole pour expliquer ce bill car, à mon avis, ce n'est pas très flatteur pour cette assemblée ni pour mes collègues ici présents d'estimer nécessaire de revenir sur une chose déjà expliquée, étudiée et adoptée. Le bill S-7 est en effet semblable au bill S-42 de la dernière session, que j'ai moi-même présenté et expliqué à l'étape de la deuxième lecture, qui fut étudié par le comité permanent des transports et communications et adopté par le Sénat. Néanmoins, une fois à l'autre endroit, le bill ne fut pas adopté. On a fait échouer le bill en en prolongeant la discussion et il est resté en plan. Je me vois donc contraint de faire appel à votre indulgence pour le présenter de nouveau sous l'étiquette du bill S-7.

Je n'ai pas l'intention de répéter tout ce que j'ai dit la dernière fois sur cette question. Je proposerais plutôt aux sénateurs de consulter les *Débats* du Sénat du 25 novembre 1964 où mes explications figurent à la page 1195. Toutefois, si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelques faits saillants aux explications générales fournies à ce moment-là.

Le projet de loi tend à autoriser l'*Interprovincial Pipe Line Company* à subdiviser ses actions en cinq de manière qu'il y ait 200 millions d'actions d'une valeur au pair de \$1 chacune au lieu de 40 millions d'actions d'une valeur au pair de \$5 chacune.

La dernière fois, j'ai parlé assez longuement de la société, mais je me bornerai aujourd'hui à rappeler aux sénateurs quelques-unes de ses principales caractéristiques. La société en question est une grande compagnie canadienne. Elle s'occupe du transport du pétrole brut depuis les champs pétrolifères de l'Ouest canadien aux raffineries de l'Est, mais environ le quart de son activité se fait en direction des États-Unis. Cette compagnie appartient à des Canadiens à raison de 88 p. 100. Elle compte 14,000 actionnaires.